Belgique : un tribunal oblige l’État à rapatrier 10 enfants du djihad, le gouvernement réserve sa décision

13/12/2019 à 15h20



Un nouveau jugement hostile à la politique de l’État belge sur le dossier des enfants du djihad. Le juge des référés à Bruxelles a décidé, mercredi, que la Belgique devait fournir à dix enfants de combattants djihadistes des documents pour leur rapatriement qui doit intervenir dans les six semaines, sous peine d’une astreinte de 5.000 euros par jour et par enfant en cas de retard dans l’exécution de la décision.

« *Je suis ravi que la justice se mêle de la situation délicate d’enfants, dont des Belges, qui sont en danger de mort dans les camps de réfugiés* », a expliqué Bernard De Vos, délégué aux droits de l’enfant. Il rappelle que 48 enfants belges sont en réel danger de mort sur place alors que 5 enfants ont déjà perdu la vie. […]

Le Soir